

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél. : 05.56.02.98.48 – Fax : 05.56.02.02.28
docteur@moulinier.fr

Bordeaux, le 19/06/2013

Monsieur le Docteur Philippe LEGROUX
Trésorier du Conseil Départemental
de l'Ordre des Médecins
160, rue du Palais Galien
CS 11479
33001 BORDEAUX cédex

V/ Réf. : PL- ceg - 6816/240505

Mon cher confrère et ami,

J'ai bien reçu votre correspondance en date du 24 mai 2013 me signifiant que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ne pouvait m'accorder le bénéfice de suppression de cotisation pour l'année 2013.

Je comprends tout à fait votre position avec laquelle je suis malheureusement en opposition complète.

Je vous joins avec la présente les attendus du Conseil d'Etat qui vient de m'accorder le bénéfice du sursis à exécution en motivant très précisément sa décision car considérant que la sécurité sociale avait gravement dénaturé les faits. Sans vouloir préjuger de la décision finale du Conseil d'Etat, je devrais vraisemblablement obtenir gain de cause.

Ceci vient concrétiser les éléments que je vous avais déjà énoncés et pour lesquels j'avais vainement sollicité l'aide du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins de la Gironde.

Malheureusement, le Conseil Régional de l'Ordre des Médecins, en cautionnant les malversations des membres de la CPAM d'Aquitaine, m'a causé un grave préjudice à la fois au niveau de ma notoriété et financier.

Dans tous les cas, même si la décision du Conseil d'Etat est pour le moment provisoire, il reconnaît manifestement une faute grave imputable à la juridiction du Conseil National de l'Ordre des Médecins, section des affaires sociales.

A titre purement financier, je suis actuellement à 13 491 euros TTC de frais liés aux honoraires d'avocats (ci-joint les justificatifs) et ce n'est pas fini.

Sous réserve que je reçoive dans un deuxième temps réparation de ce préjudice de la part du Conseil National de l'Ordre des Médecins, il n'est nullement question pour ma part, tant que je ne serai pas rentré dans mes frais, de continuer à régler la moindre de mes cotisations, ce qui, au vu de l'évolution du coût de la vie annuelle, peut nous porter à une durée de près de quarante ans.

Qui plus est, une deuxième raison m'empêche de répondre à cette demande pressante du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins d'Aquitaine. Elle est relation avec une action menée

auprès du Conseil d'Etat par le syndicat auquel j'appartiens, à savoir le SMAER. Comme vous le savez certainement, il a entamé un recours auprès du Conseil d'Etat concernant la légalité de la demande des cotisations ordinaires. Je vous joins avec la présente le justificatif de cette action en cours.

Je suis donc au regret de vous apporter cette réponse qui n'enlève rien à l'estime que je porte à titre personnel au nouveau président du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins ainsi que l'amitié que je garde à son trésorier.

Je profite de cet échange de correspondance pour alerter de nouveau le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins sur la nécessité impérieuse de changer son mode de fonctionnement quant à la gestion et à la défense des intérêts du corps médical et plus particulièrement de mes confrères face à l'abus arbitraire devenu quasiment intenable des différentes administrations, dont la CPAM.

Le Conseil de l'Ordre des Médecins devrait empêcher les compromissions avec des administratifs qui sont de par leur statut, leur fonction et leur présence sur le terrain, bien éloignés, voire complètement inconscients, de ce que représente la difficulté de notre exercice professionnel.

Tant que le Conseil de l'Ordre des Médecins acceptera que l'ensemble de notre profession soit dans l'obligation de perdre son âme au profit de la satisfaction de conditions uniquement basées sur les statistiques, la situation ne pourra pas s'améliorer et conduira à des conflits de plus en plus importants avec des risques non négligeables d'implosion et la destruction inéluctable de ce que représente l'actuel Conseil de l'Ordre des Médecins.

Je vous prie de croire, mon cher confrère et ami, l'expression de mes sentiments dévoués

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association MONTESQUIEU
Adhérent du syndicat SMAER

P.J. : - Délibération du Conseil d'Etat du 08/04/2013
- Honoraires d'avocats
- Courrier du docteur Gilles VIDAL au Conseil de l'Ordre
(membre du SMAER et représentant de ce dossier au sein du syndicat)